

Toulouse, le 30 mars 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230330- n°146

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A3-8 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de constituer des servitudes de passage et de canalisations d'eaux usées incluant l'implantation de 10 regards (dont un existant) sur la parcelle privée cadastrée section A n°447 située sur la commune de MAURESSAC et sur la parcelle privée cadastrée section D n°1 située sur la commune de PUYDANIEL ;

décide

Article unique : de conclure, au profit de Réseau31, un acte de servitudes de passage et de canalisations d'eaux usées incluant l'implantation de 10 regards (dont un existant) sur la parcelle privée cadastrée section A n°447 située sur la commune de MAURESSAC et sur la parcelle privée cadastrée section D n°1 située sur la commune de PUYDANIEL, appartenant à l'Indivision NIEL (André, Catherine épouse CAMBON, Cécile, Françoise et Philippe) moyennant le versement d'une indemnité de 0.25€ le m² soit :

- Pour la parcelle A n°447 située sur la commune de MAURESSAC, une indemnité totale de 373,45€ pour une surface d'environ 1493.79 m² (497,43 mètres linéaires sur 3 mètres de large ;
- Pour la parcelle D n°1 située sur la commune de PUYDANIEL, une indemnité totale de 90,47€ pour une surface d'environ 361,86 m² (120,62 mètres linéaires sur 3 mètres de large ;

Etant précisé que les dommages éventuels causés aux sols et cultures seront indemnisés, au bénéfice de l'exploitant conformément au barème établi par la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne.

Cet acte portant création de servitudes nécessitera la prise en charge des frais de notaire par Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

